

**Vice-eersteminister en
minister van Werk, Economie en
Consumenten, belast met
Buitenlandse Handel,
Armoedebestrijding, Gelijke Kansen en
Personen met een handicap**



**Vice-Premier Ministre et
Ministre de l'Emploi, de l'Economie et
des Consommateurs, chargé du
Commerce Extérieur, de la Lutte
contre la pauvreté, de l'Egalité des
chances et des Personnes
handicapées**

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE KRIS PEETERS,
Vice-Premier Ministre et
Ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs,
du Commerce Extérieur, de la Lutte contre la pauvreté,
de l'Egalité des chances et des Personnes handicapées**

Vendredi 8 mars 2019

Kris Peeters: « Des avancées ont été accomplies vers une plus grande égalité des genres sur le marché du travail »

Ces dernières années, des avancées ont été accomplies vers une amélioration de l'égalité des genres sur le marché du travail. Le travail n'est pourtant pas encore terminé, explique le Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi et de l'Egalité des chances, Kris Peeters.

Kris Peeters : « Je me réjouis que nous ayons pu accomplir certaines avancées pour améliorer l'égalité des genres sur le marché du travail. Les actions positives nous permettent de donner aux femmes des opportunités supplémentaires au sein des entreprises. En rendant les classifications de fonctions neutres sur le plan du genre, nous contribuons à éliminer les vieux stéréotypes. Et avec les appels mystères, nous facilitons la lutte contre la discrimination. Enfin, il appartient également aux hommes de travailler sur l'égalité des genres. En effet, grâce à une campagne récemment lancée, nous encourageons les pères à prendre un congé parental. Nous devons continuer à œuvrer en faveur d'une plus grande égalité des genres. »

Selon une étude récente de la Banque mondiale, la Belgique est l'un des six pays du monde où l'égalité des genres juridique est totale. Dans la pratique également, notre pays arrive en bonne place sur ce plan. Avec un écart salarial de 6 pour cent entre les femmes et les hommes, il n'est précédé que de trois autres pays européens. Néanmoins, le travail sur l'égalité des genres demeure une tâche permanente. L'écart salarial n'a pas encore été entièrement supprimé, les femmes sont toujours sous-représentées aux postes de direction et dans les conseils d'administration des entreprises, elles travaillent encore plus à temps partiel et on continue à attendre principalement d'elles qu'elles s'occupent des enfants.

Ces dernières années, dans le cadre de ses attributions en matière d'emploi et, récemment aussi, d'égalité des chances, le ministre a pris diverses mesures pour renforcer l'égalité des genres.

Les actions positives donnent aux femmes un coup de pouce sur le marché du travail

Le ministre Peeters a fait mettre en place un cadre légal en matière d'action positive. L'action positive permet aux employeurs de donner des opportunités supplémentaires aux groupes sous-représentés sur le marché du travail. Une entreprise peut par exemple réserver des programmes de formation aux femmes afin de promouvoir leur transfert à des postes de direction.

Dans le cas d'une action positive, afin d'éviter toute discrimination, les conditions suivantes doivent être réunies :

- il doit y avoir une inégalité manifeste
- l'élimination de cette inégalité manifeste doit constituer un objectif à promouvoir
- la mesure doit être temporaire
- la mesure ne peut pas restreindre inutilement les droits d'autrui

Les groupes cibles doivent être déterminés objectivement, sur la base par exemple d'un important écart en matière d'emploi. Ils peuvent par exemple être définis en fonction du sexe, du handicap, de l'âge, de l'origine de la migration ou du niveau d'éducation.

Les classifications de fonctions neutres sur le plan du genre : finissons-en avec les stéréotypes sur les métiers

Le Ministre Kris Peeters a fait contrôler et, là où cela était nécessaire, adapter la neutralité des classifications de fonctions sectorielles sur le plan du genre. A l'heure actuelle, suite à cette démarche, pratiquement toutes les classifications de fonctions sont neutres sur le plan du genre. Le screening s'inscrit dans le cadre de la lutte contre l'écart salarial.

Kris Peeters : « Au cours des dernières années, toutes les classifications de fonctions sectorielles ont subi un screening. Les classifications qui n'étaient pas neutres sur le plan du genre ont été adaptées par les commissions paritaires. Ainsi, à l'heure actuelle, pratiquement toutes les classifications de fonctions sont désormais neutres sur le plan du genre. L'adaptation des classifications de fonctions restantes est actuellement en cours d'élaboration. Adapter le titre d'une fonction peut sembler une futilité, mais cela contribue au changement de mentalité nécessaire afin de réduire davantage l'écart salarial. Les classifications de fonctions avec un titre féminin se situaient traditionnellement plus bas dans la hiérarchie, tandis que les titres neutres sur le plan du genre ou les titres masculins se trouvaient plus haut. Cela a donc bien de l'importance. De plus, les titres stéréotypés sur le plan du genre peuvent décourager les gens de postuler. Une offre d'emploi pour 'hôtesse' peut par exemple avoir un effet dissuasif sur les hommes, ce qui n'est pas le cas avec une offre d'emploi pour 'employé de réception'. Les gens doivent avoir des opportunités sur le marché du travail sur la base de leurs compétences. »

Exemples de classifications de fonctions qui ont été modifiées :

- nettoyeuse -> nettoyeur/nettoyeuse
- hôtesse d'accueil -> personnel d'accueil
- caissière -> caissier
- femme d'ouvrage -> nettoyeur
- filles de cuisine -> personnel de cuisine
- instructrice -> formateur
- infirmière sociale -> infirmier social

Les appels mystères : la lutte contre la discrimination des femmes sur le marché du travail

Les appels mystères permettent aux inspecteurs sociaux de mener une enquête en matière de discrimination, sans avoir à divulguer leur identité. A cet effet, la loi prévoit une exception à l'obligation de légitimation. Les appels mystères seront utilisés dans le cadre de l'application des trois lois anti-discrimination existantes et de leurs arrêtés d'exécution.

Kris Peeters: « Les appels mystères offrent un instrument supplémentaire dans la lutte contre la discrimination sur le marché du travail. Jamais je n'accepterai que le sexe, l'âge ou l'origine soit invoqué(e) comme motif pour ne pas embaucher quelqu'un, ou pour traiter quelqu'un de manière différente. Les entreprises qui persistent dans leurs discriminations devront être sanctionnées. Les différentes garanties prévues assureront que les appels mystères soient correctement utilisés. »

Le Congé parental : la responsabilité de papa aussi

Les 15 dernières années, le nombre de parents ayant recours au congé parental a triplé. En 2004, leur nombre était de 23.819, en 2017, il était de 69.260.

Le nombre d'hommes ayant recours au congé parental augmente également, quoiqu'à l'heure actuelle, ce soient en grande partie toujours les femmes qui sont concernées. En 2004, seulement 15 pour cent des parents ayant recours au congé parental étaient des pères. Entretemps, ce chiffre est passé à 32 pour cent (22.136 pères), contre 68 pour cent de mères (47.097 mères).

En janvier dernier, le ministre Peeters a lancé une campagne pour encourager les pères à prendre un congé parental.

Kris Peeters : « Il est important que les pères soient mieux informés de la possibilité de prendre un congé parental. De nombreux pères voudraient passer plus de temps avec leurs enfants, mais ils ignorent les possibilités que leur offrent le congé parental et le crédit-temps. L'objectif de cette campagne est d'informer les pères dès la naissance de leur enfant des possibilités existantes en matière de congé parental. Si davantage de pères prennent un congé parental, cela pourrait également assurer une répartition plus équilibrée des responsabilités entre les hommes et les femmes dans l'éducation de leurs enfants, ce qui est tout au profit de l'égalité entre les hommes et les femmes. »

La campagne est menée en collaboration avec l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes et la Cellule Egalité des chances du SPF Justice. La campagne est soutenue via le site web de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes : congeparentalrecrutedesperes.be.